

CONVOCATION

Date : 19 mars 2024

Affichée le : 19 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 22

Votants : 33

Pouvoirs : 11

Absent : 6

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

08 AVR. 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme TALL
Mme HAMADOUC
Mme SOW
M. AÏT MESSAOUD
Mme ELONGUERT
M. EL OUSTI
Mme SENET
M. EL MOUSSAOUI
M. BOULHAMANE
M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. VILLEMMAIN
Pouvoir à M. AKABLI
Pouvoir à Mme SAKHO
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. PERRIN
Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à M. BULUT
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Halimatou SAKHO

36 Association La Faïencerie- Théâtre de Creil - Subvention de fonctionnement

■ Rapport de présentation :

Ahmet BULUT, Conseiller Municipal

Le tissu associatif local joue un rôle essentiel dans la vie de la commune. L'association « La Faïencerie-théâtre de Creil » participe par ses activités régulières, ses animations et aux événements proposés à la vie de la cité.

I Subvention fonctionnement

« La Faïencerie-théâtre de Creil » apporte une multitude de bienfaits à la ville : la richesse culturelle et variée, la réalisation d'animations dynamiques. Tout au long de l'année, l'association « La Faïencerie-théâtre de Creil » permet la diffusion de spectacle vivant, l'accompagnement de la production de la création artistique, le développement des publics via des actions culturelles et projets, d'éducation artistique en lien avec la programmation et les compagnies en résidence.

Elle Favorise l'accès au spectacle vivant par une programmation exigeante et ouverte à tous.

Elle favorise l'accès à la culture pour tous par une politique tarifaire et un accompagnement adapté mais aussi par la décentralisation des manifestations et spectacles hors les murs pour être au plus près du public.

Elle apporte un soutien d'action à la création par la résidence d'artistes, l'encouragement des pratiques amateurs, la valorisation et promotion des talents locaux et l'accompagnement des projets.

Elle veille à l'éducation et à la pratique artistique en milieu scolaire. Elle favorise la mise en place d'une politique d'action culturelle forte, associant actions de sensibilisation et actions de médiation culturelle grâce à la permanence d'artistes régionaux.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 08/04/2024 de 450 000 € à 25 000 €
ID : 060-216001743-20240408-36_DEL_CM020424-DE

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer la subvention de fonctionnement de l'association « La Faïencerie-théâtre de Creil ».

II Subvention projet

LA FAIENCERIE-THEATRE DE CREIL : FESTIVAL MOSAIQUE

La 5^{ème} édition se tiendra du 26 au 29 septembre. Il propose une programmation pluridisciplinaire dans l'espace public à Creil et à l'échelle de l'agglomération Creil Sud Oise. Les spectacles en espace public ont pour but de rassembler les habitants des différentes communes et des différents quartiers, proposer des projets fédérateurs et amorcer une dynamique de public itinérant sur le territoire d'implantation. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de revalorisation du patrimoine des quartiers de la ville de Creil. La programmation 2024 souhaite porter deux axes : un écho aux jeux olympiques de Paris avec deux spectacles mêlant culture et sport et un axe de complicité artistique avec les habitants de l'agglomération.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 25 000 €.

Les membres suivants du Conseil municipal ne prennent pas part au vote : Mme Yesim SAVAS, Mme Jessica ELONGUERT, Mme Catherine MEUNIER et Mme Sophie LEHNER.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1111-6, L.2121-22 et L.2121-29,
Vu la délibération n°9 du conseil municipal en date du 10 juillet 2020,
Vu l'avis de la commission « culture et patrimoine historique du 1^{er} mars 2024 »
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

| | | | | |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|
| Votants : 28 | Pour : 28 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 5 |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2024, l'attribution des subventions suivantes :

| Association | Subvention fonctionnement 2024 | Subvention sur projet 2024 |
|---------------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| Faïencerie « Théâtre de Creil » | 450 000 € | 25 000 € |

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes 316/CA/6574.

CREIL, le 08 AVR. 2024
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Madame Halimatou SAKHO



La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site internet de la Ville le

08 AVR. 2024

87/94

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr